

Ce ne sont pas des mesurette que nous voulons,
mais de réelles augmentations de salaire

LE 29 SEPTEMBRE, EXPRIMONS-LE FORTEMENT !

Le 15 septembre s'est tenue une
séance de négociations salariales
à La Poste.

Depuis fin février et l'issue des négos 2022
qui se sont soldées par des propositions
insuffisantes (2% d'augmentation générale
pour les classes I et II entre autres), la CGT a à plusieurs reprises, interpellé les dirigeants
de La Poste pour se remettre autour de la table.



Si déjà les mesures appliquées à compter du mois d'avril 2022 ne permettaient même pas un maintien du pouvoir d'achat des Postiers, l'accélération de la hausse des prix à la consommation rend le quotidien de plus en plus ingérable.

D'ailleurs, et ce ne sont pas des cadeaux, le SMIC a été réévalué à trois reprises depuis le début de l'année et son évolution est de près de +7,8% entre août 2021 et août 2022.

Les augmentations à La Poste sont bien loin de ce niveau, ce qui amène les premiers niveaux de salaires des I.2, I.3 et le salaire d'embauche du II.1 à être tristement sous le SMIC depuis le 1^{er} août.

UNE HONTE !

La Poste est arrivée en séance de négo avec une proposition d'augmentation générale de 1% à compter du 1^{er} octobre pour les classes I et II, une générosité accentuée pour les classes III, Groupes A et B avec une enveloppe d'augmentation individuelle en janvier 2023 prise sur les futures NAO.

Au début de la rencontre, la CGT, la seule à effectuer une déclaration préalable, a exprimé la nécessité d'une augmentation générale pour tous avec un effet rétroactif au 1 avril, a minima à hauteur de l'inflation (5,79% selon les chiffres de La Poste), le repyramidage des grilles salariales et l'octroi du treizième mois.

La Poste s'est rangée derrière la proposition « ambitieuse » de la CFDT, partagée par plusieurs autres OS pour une augmentation de seulement 1,5% à partir du 1^{er} octobre. Ces mêmes OS estiment que la proposition initiale de 1% de La Poste était « déjà un bel effort mais que l'entreprise peut faire mieux en proposant 1,5% » - dixit les OS.

In fine, ce sera une augmentation générale pour toutes les catégories.

L'intervention de la CGT, rappelant que les cadres et cadres supérieurs n'étaient pas plus préservés que les autres salariés des hausses de prix conséquentes que nous subissons, n'y est pas étrangère.

**IL N'EST PAS CONCEVABLE
DE SE CONTENTER DE TELLES MESURES !**



Le salaire d'embauche d'un ACC12 sera désormais porté à 3 centimes au-dessus du SMIC, celui d'un Chargé de Clientèle à qui l'on exige la détention à minima d'un BAC + 2 se trouvera à moins de 15€ net au-dessus.

Rappelons que **La Poste a versé 769 Millions d'€ de dividendes au titre des résultats 2021**, ils ne sont qu'une partie des bénéfices et représentent pour autant plusieurs milliers d'€ par Postier.

De l'argent, il y en a !

Seule la CGT, exige dès à présent l'ouverture des négociations annuelles obligatoires 2023 pour une mise en œuvre de nouvelles mesures à compter du 1er janvier. A cette date les prix du gaz et de l'électricité sont déjà annoncés avec de fortes hausses (15% soit environ 25 euros par mois de frais supplémentaires).

Sans tarder, massivement exprimons nos revendications pour de réelles augmentations de salaire, pour le treizième mois. A chaque fois que des salariés se battent pour une augmentation de salaires, ils obtiennent des avancées.

Le 29 septembre* avec les autres professions, participons à la journée nationale d'action pour nos salaires.

* Un préavis national est déposé par la CGT FAPT pour permettre à chaque postier d'exprimer sa colère

Nombreux,
participons au
mouvement de
grève et aux
manifestations.



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :
.....

